



Conseil municipal du 28 mars 2014

Le vingt-huit mars deux mil quatorze, à dix-huit heures quinze, le Conseil municipal de -----
ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 24 mars, s'est réuni, à la mairie – salle
du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor
THEVENET.

Membres :
- en exercice : 19
- présents : 18
- votants : 9
Quorum : 10

Présents : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD et Marie-Christine CALLSEN, Adjointes ; Fernand DARGAUD, Laurent PEGON, Bruno GALICHON, Yanisse DENAT, Cécile TALON, Cécile BURDIN, Karine ALMERAS, Elodie BERRAUD, Stéphanie MICHEL, Maryline PERRIN, Flavien FEUGERE et Delphine LINOIS, conseillers municipaux.

Absents et/ou représentés : Joël CORNELOUP, excusé et représenté par Bruno GALICHON.

Secrétaire : Cécile BURDIN - Secrétaire auxiliaire : Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie.

Election du maire

Le conseil municipal élit au 1^{er} tour de scrutin, M. Jean-Victor THEVENET, Maire, à la majorité absolue.

Votants 19 – Exprimés : 18 – blanc : 1.

Fixation du nombre d'adjoints

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité des votants, le nombre d'adjoints à 5.

Election des adjoints

Le conseil municipal élit, au 1^{er} tour de scrutin, la seule liste candidate comme suit :

1 ^{er} adjoint	Daniel DURAND
2 ^{ème} adjoint	Daniel BOUILLON
3 ^{ème} adjoint	Sandrine GALICHON
4 ^{ème} adjoint	Fabrice CHENAUD
5 ^{ème} adjoint	Marie-Christine CALLSEN

Votants : 19 – exprimés : 19

Fixation du taux de l'indemnité de fonction du maire et des adjoints

Le conseil municipal fixe le taux de l'indemnité du maire et des adjoints en tenant compte de la population de la commune. Le maire percevra ainsi 40% de l'indemnité maximum prévue pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants et les adjoints percevront 14,50 % dudit maximum.

Constitution des commissions municipales

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité des votants, les membres des commissions, étant précisé que le maire est président de droit :

- **Bâtiment**
 - Daniel BOUILLON
 - Joel CORNELOUP
 - Bruno GALICHON
 - Yanisse DENAT
 - Stéphanie MICHEL
 - Flavien FEUGERE

- **Voirie - Cimetière - Aménagements**
 - Daniel DURAND
 - Fabrice CHENAUD
 - Sandrine GALICHON
 - Fernand DARGAUD
 - Laurent PEGON
 - Maryline PERRIN

- **Assainissement – Urbanisme**
 - Daniel DURAND
 - Fabrice CHENAUD
 - Laurent PEGON
 - Bruno GALICHON
 - Karine ALMERAS
 - Stéphanie MICHEL

- **Révision du plan local d'urbanisme**
 - Daniel DURAND
 - Fabrice CHENAUD
 - Laurent PEGON
 - Bruno GALICHON
 - Karine ALMERAS
 - Stéphanie MICHEL

- **Communication**
 - Sandrine GALICHON
 - Bruno GALICHON
 - Yanisse DENAT
 - Cécile TALON
 - Cécile BURDIN
 - Delphine LINOIS

- **Vie sociale et associative**
 - Marie-Christine CALLSEN
 - Fernand DARGAUD
 - Joël CORNELOUP
 - Karine ALMERAS
 - Stéphanie MICHEL
 - Maryline PERRIN

- **Affaires scolaires**
 - Sandrine GALICHON
 - Cécile BURDIN
 - Elodie BERRAUD
 - Delphine LINOIS

L'ordre du jour est épuisé.

Avant de clore la séance, Jean-Victor THEVENET, Maire, informe le conseil municipal que lors de sa prochaine réunion, il devra :

- se prononcer sur la constitution d'un comité consultatif pour la garderie et le restaurant scolaires et l'éventuelle transformation de la commission Communication en comité consultatif pour l'ouvrir à des membres extérieurs
- fixer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)
- désigner ses délégués au sein :
 - du CCAS
 - des organismes communaux
 - des organismes et instances extérieurs.

Chacun doit réfléchir aux structures qu'il souhaite intégrer.

Jean-Victor THEVENET lève la séance à 20 h 30.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 31 mars 2014.

La secrétaire de séance,
Cécile BURDIN



Le Maire,
Jean-Victor THEVENET



